

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV_publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. ALI LAHMAR.

Bilan (Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,803,818.924</u>	<u>3,028,556.991</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,657,053.655	1,760,565.695
Emprunts obligataires		1,038,938.585	1,071,639.371
Autres valeurs		107,826.684	196,351.925
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>717,364.072</u>	<u>1,155,421.245</u>
Placements monétaires		344,905.329	551,949.085
Disponibilités		372,458.743	603,472.160
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>3,521,182.996</u>	<u>4,183,978.236</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	11,119.568	12,104.349
Créditeurs divers	PA 2	17,906.644	18,281.968
TOTAL PASSIF		<u>29,026.212</u>	<u>30,386.317</u>
Capital	CP 1	<u>3,447,816.978</u>	<u>4,081,249.719</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,113,600.000</u>	<u>3,631,400.000</u>
Capital en début de période		3,631,400.000	2,799,200.000
Emission en nominal		375,300.000	1,624,100.000
Rachat en nominal		-893,100.000	-791,900.000
Sommes non distribuables		<u>334,216.978</u>	<u>449,849.719</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		449,849.719	142,242.016
Sommes non distribuables exercice en cours		-115,632.741	307,607.703
Sommes distribuables		<u>44,339.806</u>	<u>72,342.200</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		4.046	19.393
Sommes distribuables de l'exercice en cours		44,335.760	72,322.807
ACTIF NET		<u>3,492,156.784</u>	<u>4,153,591.919</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3,521,182.996</u>	<u>4,183,978.236</u>

**Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
Revenus du portefeuille titres	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	49,106.120	49,338.199
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	55,126.990	56,788.984
c- Revenus des placements monétaires	PR 2-c	13,695.485	28,889.771
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		117,928.595	135,016.954
- Charges de gestion des placements	CH 1	-44,260.517	-44,214.461
- Revenus Nets des placements		73,668.078	90,802.493
- Autres produits		0.000	0.023
- Autres charges	CH 2	-26,560.832	-24,209.611
RESULTAT D'EXPLOITATION		47,107.246	66,592.905
Régularisation du résultat d'exploitation		-2,771.486	5,729.902
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		44,335.760	72,322.807
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2,771.486	-5,729.902
Variation des +/- values potentielles sur titres		-263,641.973	215,520.281
+/- values réalisées sur cession des titres		196,446.407	8,571.786
Frais de négociation		-3,510.282	-701.265
Résultat non distribuable		-70,705.848	223,390.802
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-23,598.602	289,983.707

Etat de variation de l'actif net
Exprimé en Dinars Tunisiens

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>-23,598.602</u>	<u>289,983.707</u>
a- Résultat d'exploitation	47,107.246	66,592.905
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-263,641.973	215,520.281
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	196,446.407	8,571.786
d- Frais de négociation de titres	-3,510.282	-701.265
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-66,757.896</u>	<u>-61,329.453</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-571,078.637</u>	<u>933,067.110</u>
a- Souscriptions	<u>408,422.256</u>	<u>1,831,441.189</u>
Capital	375,300.000	1,624,100.000
Régularisation des sommes non distribuables	25,709.681	177,152.585
Régularisation des sommes distribuables	7,412.575	30,188.604
b- Rachat	<u>-979,500.893</u>	<u>-898,374.079</u>
Capital	-893,100.000	-791,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	-70,636.574	-92,935.684
Régularisation des sommes distribuables	-15,764.319	-13,538.395
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-661,435.135</u>	<u>1,161,721.364</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
a- en début de période	4,153,591.919	2,991,870.555
b- en fin de période	3,492,156.784	4,153,591.919
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	36,314	27,992
b- en fin de période	31,136	36,314
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>112.158</u>	<u>114.379</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-0.20%</u>	<u>8.70%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31/12/2011****I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
		<u>1,057,773.554</u>	<u>1,657,053.655</u>	<u>47.06%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	37,491.608	1.06%
ATB	6,938	20,016.737	41,003.580	1.16%
ATL	20,000	48,538.114	109,720.000	3.12%
ATTIJARI BANK	3,970	72,837.700	74,246.940	2.11%
BIAT	2,200	99,933.258	163,776.800	4.65%
BT	18,000	85,396.270	192,726.000	5.47%
BTE (ADP)	3,870	88,810.055	115,438.230	3.28%
ENNAKL	8,198	93,117.880	78,602.424	2.23%
MAG GEN	692	70,037.320	93,739.012	2.66%
MONOPRIX	7,425	73,283.134	210,246.300	5.97%
POULINA GP HOLD	847	4,664.350	6,922.531	0.20%
SFBT	5,000	31,021.695	65,055.000	1.85%
STAR	840	109,330.000	123,883.200	3.52%
TAIR	56,000	106,933.584	94,528.000	2.68%
TLS	4,943	52,837.640	142,531.405	4.05%
TPR	1,413	4,506.667	8,408.763	0.24%
TUNIS RE	2,843	19,901.000	32,506.862	0.92%
UIB	3,500	64,266.146	66,227.000	1.88%
<u>Droits</u>		<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.00%</u>
<u>Titres OPCVM</u>				
		<u>107,330.321</u>	<u>107,826.684</u>	<u>3.06%</u>
ALYSSA	1,057	107,330.321	107,826.684	3.06%
<u>Obligations Privées</u>				
		<u>18,158.967</u>	<u>18,211.721</u>	<u>0.52%</u>
BHSUB07	300	18,158.967	18,211.721	0.52%
<u>Obligations BTA</u>				
		<u>989,693.000</u>	<u>1,020,726.864</u>	<u>28.99%</u>
<u>Ligne</u>				
		-	-	-
BTA022015	360	361,902.000	379,907.918	10.79%
BTA052022	50	48,860.000	50,652.110	1.44%
BTA072017	330	327,356.000	335,851.014	9.54%
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	7.22%
TOTAL		2,172,955.842	2,803,818.924	79.63%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif
BTCT					
BTCT 280212 52S	22/02/2011	250	238,967.152	246,360.219	7.00%
BTCT 280212 52S	08/03/2011	100	95,655.487	98,545.110	2.80%
Sous Total =			334,622.639	344,905.329	9.80%
Compte courant bancaire				372,458.743	10.58%
Total =				717,364.072	20.37%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
	-	-
Capital début de période au 31/12/2010	4,081,249.719	4,081,249.719
-	-	-
Souscriptions de la période	375,300.000	375,300.000
-	-	-
Rachats de la période	-893,100.000	-893,100.000
-	-	-
Autres mouvements	-115,632.741	-71,292.935
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-70,705.848	-70,705.848
- Régularisation sommes non distribuables	-44,926.893	-44,926.893
- Sommes distribuables de la période		44,339.806
Montant fin de période au 31/12/2011	3,447,816.978	3,492,156.784

CP 2 : Note sur le capital

Capital au 31/12/2010	
* Montant	3,631,400.000
* Nombre de titres en circulation	36,314
* Nombre d'actionnaires	168
Souscriptions Réalisées	
* Volume	375,300.000
* Nombre de titres émis	3,753
Rachats Effectués	

* Volume	893,100.000
* Nombre de titres rachetés	8,931
<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Volume	3,113,600.000
* Nombre de titres en circulation	31,136
* Nombre d'actionnaires	132

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>43,922.795</u>	<u>42,787.830</u>
	-	-
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>5,183.325</u>	<u>6,550.369</u>
	-	-
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>55,126.990</u>	<u>56,788.984</u>
Revenu des obligations Etat	52,940.034	52,939.934
Revenu des obligations privées	2,186.956	3,849.050
TOTAL	104,233.110	106,127.183

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
-		
Intérêts des bons de trésor	13,695.485	28,889.771
-	-	-
Total placements monétaires	13,695.485	28,889.771

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

-	Libellés	31/12/2011
-		
AC 3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0.000</u>
-	Dividendes BTE	0.000
-		
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
-	RàS sur BTA	0.000
-		
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11,119.568</u>
-	Frais du Gestionnaire	4,013.925
-	Frais du Dépositaire	710.570
-	Frais du Distributeur	6,395.073
-		
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,906.644</u>
-	Etat retenue à la source	0.000
-	Redevance CMF	297.941
-	Charges à payer sur exercice antérieur	36.351
-	Charges et produit en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer sur exercice en cours	17,572.352
-		
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2011</u>	<u>21,918.488</u>
-	Jetons de présence 2011	12,000.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.800
-	Frais Assemblée	2,395.167
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	68.881
-	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex.	
-	Antérieur	80.240
-		

Notes sur les charges de gestion

-	Libellés	31/12/2011
-		
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>44,260.517</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	16,140.570
-	Rémunération du Dépositaire	2,812.018
-	Rémunération du Distributeur	25,307.929
-		
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>26,560.832</u>
-	Redevance CMF	3,586.800
-	Services bancaires et assimilés	1,053.162
-	Charges diverses	1.182
-	Impôts, taxes et versements assimilés	1.200
-	Abonnement des charges budgétisées	21,918.488
-		

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2010 et antérieur	591,816.110	7,199.702	599,015.812
Exercice 2011	47,107.246	-2,771.486	44,335.760
Total	638,923.356	4,428.216	643,351.572

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3.788	3.718	3.942	4.529
Charges de gestion des placements	-1.422	-1.218	-1.270	-1.451
Revenu net des placements	2.366	2.500	2.672	3.078
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.853	-0.667	-0.887	-1.014
Résultat d'exploitation	1.513	1.834	1.785	2.064
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.089	0.158	0.017	-0.395
Somme distribuables de l'exercice	1.424	1.992	1.801	1.668
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-8.467	5.935	6.935	0.421
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	6.309	0.236	5.322	6.475
Frais de négociation	-0.113	-0.019	-0.039	-0.100
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-2.271	6.152	12.218	6.796
Résultat net de l'exercice	-0.758	7.985	14.002	8.860
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	-2.271	6.152	12.218	6.796
Régularisation du résultat non distribuable	-1.443	2.319	0.281	1.600
Sommes non distribuables de l'exercice	-3.714	8.471	12.499	8.395
Distribution de dividendes	1.992	1.801	1.669	1.684
Valeur liquidative	112.158	114.379	106.883	94.756
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.23%	1.16%	1.24%	1.24%
Autres charges/actif net moyen	0.74%	0.63%	0.87%	0.87%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.24%	1.89%	1.76%	1.43%
Actif net moyen	3,587,292.907	3,817,342.589	2,863,041.703	3,502,600.923
Nombre d'actions au 31/12	31,136	36,314	27,992	30,034

Rapport général du commissaire aux comptes
sur les états financiers clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de **l'Union Financière Hannibal SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 3.492.157 dinars, un capital social de 3.113.600 dinars et une valeur liquidative de 112,158 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de **l'Union Financière Hannibal SICAV** au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Tunis, le 26 Avril 2012
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International
Ali LAHMAR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l
es conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 12.000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Avril 2012

Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International
Ali LAHMAR